

Le 23 mars prochain, à l'initiative des principaux syndicats, un appel national interprofessionnel à la grève est lancé pour la défense des retraites, des salaires et de l'emploi. Cette première journée doit permettre de construire un mouvement durable pour stopper la spirale régressive en cours.

Retraites dans la santé : NON à la régression sociale !



De nouvelles remises en cause de nos retraites sont annoncées en 2010. Mais depuis les contre réformes de 1993 pour le privé, de 2003 pour les fonctionnaires et le privé, et de 2007 pour les régimes spéciaux, les niveaux de retraite n'ont cessé de baisser (de 20% !) et les inégalités hommes femmes se sont accrues du fait du système de décote.

Cela n'est pas suffisant pour le gouvernement et le patronat.

Ils prennent comme prétexte la démographie, le faible taux de fécondité en Europe, en oubliant de dire que la France est une exception à cet égard avec un taux de natalité de 2,02 enfants par femme en 2008...

Et ils veulent maintenant allonger le nombre d'années travaillées, reculer l'âge de départ à la retraite à 62, voire 65 ou 67 ans comme le demande le Medef, et supprimer le calcul sur les six derniers mois des retraites du secteur public (ce qui signifierait une nouvelle baisse de nos pensions de 20 à 30%).

On ne veut pas de ces solutions !

* C'est au chômage qu'il faut s'attaquer ! 1 million de chômeurs en moins, c'est 14 milliards de recettes en plus pour la Sécurité sociale et pour les retraites).

* Ce sont les cotisations patronales qu'il faut augmenter !

Les 30 milliards annuels d'exonérations de cotisations patronales sont une des causes du déficit des caisses de retraite.

* Ce sont les salaires qu'il faut revaloriser ! 10% de hausse des salaires, c'est 20 milliards en plus aussi pour la Sécurité sociale et les retraites.

Le secteur de la santé est particulièrement marqué par les inégalités générales hommes / femmes constatées au niveau des montants de pensions de retraite.



On sait que le montant moyen des retraites perçues par les femmes est de près de 40% inférieur à celui des hommes.

Dans nos établissements, près des ¾ du personnel sont des femmes.

90 % des infirmiers sont des infirmières, même chose pour les aides-soignantes ! Et c'est d'ailleurs parce que ces professions sont très féminisées qu'elles sont sous rémunérées.

Ces salaires ne reconnaissent ni notre niveau d'études ni nos responsabilités !

41 ans de cotisations nécessaires pour bénéficier de 75% du salaire, ça ne fait pas lourd à l'arrivée. D'autant plus que nos salaires sont pour beaucoup constitués de primes qui ne sont que partiellement prises

Union syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 10 mars 2010



en compte dans le calcul de la pension. Jusque là les paramédicaux, comme les aides-soignants et les agents hospitaliers pouvaient faire valoir leurs droits à la retraite à 55 ans. Il faut savoir qu'aujourd'hui près de 30% des aides-soignant(e)s sont réformé(e)s ou en invalidité avant l'âge de la retraite, et 20% des infirmières.

Dans ces conditions, avoir une carrière complète et l'aptitude physique de travailler jusqu'à 60, voire 65 ans, c'est de la science-fiction !

Pourtant ce qui est proposé aujourd'hui aux infirmières et paramédicaux (dans la Fonction publique hospitalière), c'est de renoncer à la retraite à 55 ans en échange de maigres revalorisations salariales, quelques euros par mois pour la majorité d'entre nous.

C'est un chantage inacceptable !

C'est, de plus, une brèche ouverte pour tous les autres professionnels de la catégorie dite active : aides-soignants, agents des services hospitaliers qualifiés.

Nous n'accepterons pas cette nouvelle régression sociale.

C'est dès maintenant qu'il nous faut construire un mouvement de grève reconductible capable de combattre les projets gouvernementaux.

Nous revendiquons :

- le maintien des bonifications par enfant,
- la suppression de la décote,
- le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans,
- l'extension de la catégorie active au privé avec droit de départ à 55 ans.

Mais aussi :

- la prise en compte des années d'études et d'inactivité (chômage, congés parentaux, etc.),
- l'indexation des retraites sur le salaire des actifs,
- l'intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement de base,
- le calcul des retraites sur la base des six meilleurs mois, dans le public comme dans le privé,
- les 37,5 annuités pour tous, pour une retraite à taux plein,
- pas de retraites inférieures à 1500 euros.

Arrêter les régressions, améliorer les retraites, aller vers l'égalité hommes-femmes, c'est possible, à condition de s'attaquer aux racines du problème, par le partage des richesses, le partage de l'emploi (création de 100 000 emplois dans les hôpitaux, avec titularisation de tous les contractuels), et l'augmentation générale des salaires.

LE 23 MARS, EN GREVE ET DANS LA RUE, POUR LES SALAIRES, L'EMPLOI, ET LES RETRAITES

un préavis de grève national sera déposé

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 10 mars 2010

